MAISON DU SOLEIL D'OR
28-27-29, Place du Théâtre, LILLE
Bagues de Fiançailles
Brillants

Journal de Roubaix

Cinquante-cinquième année. — N° 173

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MERCREDI 22 JUIN 1910

CABINET DES ARTS
Plus d'incendie avec l'Extincteur Français
LE RAPIDEXTINCTEUR
PLEURY-LEGRAND
rue de Lille 102, La Madeleine (Nord)

ABONNEMENTS & ANNONCES
A ROUBAIX ..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING ..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON ..... Chez M. Henri Lorenge, rue de la Station.
A TOURNAI ..... Chez M. Verstère, 23, rue Saint-Jean-Baptiste.
A PARIS ET A BRUXELLES ..... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Télép. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, la Nord et les Départements limitrophes ..... Trois mois ... 6 fr. Six mois ... 12 fr. Un an ... 24 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : PARIS, 26, RUE FEVRIER

LES HUIT DERNIERS CADAVRES RETIRÉS DU "PLUVIOSE"

Le travail de nuit des femmes

UNE PROPOSITION DE LOI DE M. L'ABBÉ LEMIRE

En fait de législation sociale, plusieurs pays peuvent donner de nombreuses et dures leçons à notre Parlement. Bien des réformes réclamées en vain par les travailleurs français sont choses faites depuis longtemps ailleurs.

Si la République s'est ainsi laissé devancer dans cette voie où elle aurait dû tenir à cœur de toujours être la première, c'est qu'elle a perdu des années précieuses à faire une politique étroite et sectaire qui reléguait à l'arrière-plan toutes les préoccupations sociales du législateur.

Aujourd'hui, heureusement le Parlement semble se ressaisir et il est manifeste que le souci des réformes sociales a remplacé dans la majorité de ses membres l'esprit de lutte à outrance contre l'Eglise. Les premiers discours prononcés en sont une preuve, de même que les premières propositions de lois qui ont été déposées.

Parmi ces propositions, il faut signaler celle que vient de reprendre M. l'abbé Lemire au sujet du travail de nuit des femmes et des enfants.

On sait que dans notre régime économique actuel « il n'y a plus d'hommes ni de femmes, a-t-on dit, il n'y a plus que des unités de production ». L'industrie réclame des bras ; peu importe ceux qui s'offrent ; elle n'envisage que leur faculté productive.

La femme a offert les siens, et c'est ainsi qu'elle est entrée à l'usine. Il fut un temps où aucune réglementation n'existait. Mais on s'aperçut des graves inconvénients et des déplorables conséquences que cette liberté engendrait et plusieurs lois vinrent alors protéger le travail des femmes.

On interdit pour elles le travail au fond des mines, puis, dans certaines industries qui obligeaient à la manipulation de substances nocives telles que le chlore, le plomb, le phosphore. On limita ensuite à 10 heures la durée de leur travail et on leur accorda le Repos hebdomadaire. Enfin, on leur interdit le travail de nuit. Mais, ici, on fit des exceptions et on réserva huit industries à feu continu où ce travail resta permis.

Ce sont ces dernières exceptions que la proposition de M. l'abbé Lemire tend à faire disparaître. Il demande l'interdiction formelle de tout travail de nuit dans toutes les industries pour les femmes et les enfants.

Cette proposition de loi se justifie par de récentes enquêtes qui sont venues prouver que les industries jouissant de la faveur légale étaient précisément les plus pénibles et les plus meurtrières.

Parmi ces industries figurent en effet la métallurgie et la verrerie.

Des femmes travaillant le fer ! il semble que cela ne soit plus possible. Bien au contraire, leur nombre s'accroît, paraît-il, de jour en jour. Une statistique toute récente faite à Saint-Etienne a révélé que 40 % du personnel des grandes Aciéries de la Loire était composé de femmes et de fillettes. On les emploie à diriger des tours, des machines à percer, à fraiser, à tarauder ; leur travail fort salissant se poursuit dans une odeur perpétuelle d'huile et de cambouis. M. Leroy-Beaulieu qui visitait un jour une usine où elles étaient nombreuses, les dépeignait lui-mêmes : noires, charnues, repoussantes..... »

Dans les verreries, c'est le même attristant tableau. On y voit des fillettes de 15 ans à peine, demi-nues, efflanquées, fanées avant l'âge, courir sans cesse dans une atmosphère dévorante auprès des fours où fondent à 18 ou 1900 degrés le sable, la soude et le goisil.

Et quand on songe que dans la métallurgie ou la verrerie l'hygiène morale est encore plus défectueuse que l'hygiène physique, on peut juger de l'état lamentable dans lequel un tel travail met la femme pour l'accomplissement de ses devoirs d'épouse et de mère, et l'enfant, pour la préparation de sa vie d'adulte.

Que dire alors quand c'est la nuit qu'il s'accomplit !

Sans doute, ce serait l'interdiction complète de l'emploi de la femme dans ces industries qu'il faudrait arriver à obtenir, mais dans toutes choses humaines il faut procéder par étapes et c'en sera déjà une sérieuse que celle qu'on aura franchie quand on aura interdit légalement le travail de nuit des femmes et des enfants dans ces établissements.

Il faut bien le répéter sans cesse, la femme n'est pas faite pour être à l'usine. Elle est la gardienne du foyer. Elle n'a pas trop de tout son temps pour les soins du ménage et l'éducation de ses enfants. Si les nécessités économiques l'obligent souvent à chercher dans un travail d'usine un appoint nécessaire au salaire insuffisant du mari, c'est là une chose qu'il faut déplorer et travailler à supprimer.

Tel est bien l'idéal que progressivement, à l'aide de la législation, M. l'abbé Lemire a toujours cherché à réaliser. La loi qu'il propose est un stade dans la voie de cette réalisation ; il trouvera certainement à la Chambre de nombreux collègues pour le soutenir et faire aboutir son opportune initiative.

D.

LA CATASTROPHE DE CALAIS

Les derniers cadavres du "Pluviôse"

MARDI MATIN, ON A RETIRÉ DU CERCUEIL D'ACIER, LES CORPS DES HUIT DERNIÈRES VICTIMES, - M. CHÉRON DIT AUX SAUVETEURS " QU'ILS ONT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE "

Les Funérailles auront lieu Mercredi

Calais, 21 juin. — Ce matin, dès le lever du jour, les travaux de recherches sont repris à bord du « Pluviôse »

M. Chéron, l'amiral Bellue, le commandant Amet, viennent prendre place sur la passerelle de la « Girafe », dont les pompes sont en action depuis près d'une heure.

Les huit derniers cadavres sont extraits du "Pluviôse"

A cinq heures, le docteur Savidan et ses infirmiers revêtent leurs vêtements caoutchoutés, puis ils descendent dans le « Pluviôse ». **A cinq heures vingt, on sort, à l'aide du palan, un premier cadavre** ; cinq minutes après, **on en remonte un second.** Ils sont couchés dans un canot et recouverts aussitôt d'une dissolution de chaux.

A cinq heures trente, **on remonte un troisième corps,** qu'on étend à côté des précédents ; puis le canot s'éloigne.

Bientôt, **un quatrième est hissé.**

A ce moment, le docteur Savidan remonte en s'aidant de la corde du palan ; il redescend dans le submersible après avoir pris quelques minutes de repos.

Cinq minutes après, **les quatre derniers corps sont successivement hissés** et placés dans des canots qui les emmènent vers le dépôt.

Il est six heures 1/2, lorsque le docteur Savidan et ses infirmiers sortent de l'épave.

Une dernière exploration Il n'y a plus de cadavre

Leurs costumes sont recouverts de limon et de boue gluante ; le docteur raconte que les **quatre derniers corps ont été retrouvés dans le poste des maîtres,** situé dans le compartiment de l'extrême arrière.

Cinq cadavres ont été retrouvés dans le compartiment des moteurs électriques ; trois autres dans le poste des maîtres.

L'un d'eux avait le bras replié devant la tête comme si au moment du choc il avait commencé un geste de défense.

Il ajoute qu'avant de remonter il a exploré une dernière fois le « Pluviose », et acquis la certitude qu'aucun cadavre ne s'y trouvait plus.

UNE SCÈNE ÉMOUVANTE

" Vous avez bien mérité de la Patrie " dit M. Chéron aux sauveteurs

Calais, 21 juin. — Comme le docteur Savidan et ses aides s'apprêtent à s'éloigner, M. Chéron, qui s'entretient sur la passerelle de la « Girafe » avec l'amiral Bellue et divers autres officiers supérieurs, mande auprès de lui le courageux docteur.

Tous les marins de l'équipage groupés sur le pont se découvrent. Le silence se fait. L'émotion est intense. M. Chéron prend la parole ;il remercie, au nom de la France, tous ceux qui ont participé au sauvetage.

« Votre courageuse ténacité a été récompensée, dit-il, comme vos efforts, votre dévouement inlassable, votre vaillance de tous les instants depuis le jour où vous avez arraché aux lames l'épave tragique, jusqu'à la matinée inoubliable où fièrement vous êtes rentrés au port sans souci des difficultés nouvelles qui vous attendaient, jusqu'à aujourd'hui enfin, où vous avez rendu, au pays, ses morts. »

Après avoir félicité l'amiral Bellue, le commandant Amet, et le docteur Savidan, les officiers mariniers, les équipages et particulièrement les infirmiers de leur zèle, M. Chéron ajoute :

« Si là-bas, au pays Breton, des mères, des veuves ,des enfants, peuvent venir prier sur la tombe de ceux qu'ils ont aimé, y verser les larmes qui consolent et y déposer la fleur du souvenir, c'est à vous qu'ils le doivent. C'est votre courage qui aura permis celà. Je vous décerne simplement le plus bel éloge que la France puisse adresser à ses marins et à ses soldats : « Mes enfants, vous avez bien mérité de la Patrie. »

La toilette des cadavres

Le sous-secrétaire d'Etat embarque alors sur un canot, avec le préfet-maritime, et se rend au dépôt mortuaire où les docteurs Petit, Berquet, et Delapierre, procèdent à la toilette des huit cadavres retirés ce matin.

L'IDENTIFICATION DES VICTIMES AU DÉPOT MORTUAIRE

La toilette terminée, il est procédé à l'identification des corps.

Ce n'est pas sans peine qu'on y parvient, car ils sont horriblement gonflés, presque méconnaissables.

Les cinq premiers cadavres retirés, trouvés dans le compartiment des moteurs électriques, sont ceux de :

Scollan (Joseph, quartier-maître mécanicien torpilleur, numéro matricule 3163, marié, deux enfants, famille à Calais ;

Chandit (P.-J.-H.), quartier-maître mécanicien, numéro matricule 41918, célibataire, de Saligny, canton de Dampierre (Allier) ;

Le Floch (P.-L.-M.), quartier-maître torpilleur, numéro matricule 16726, célibataire, de Plouharnel (Morbiban) ;

Moren (J.-L.), deuxième maître mécanicien numéro matricule 831, marié, deux enfants, famille à Calais ;

Huet (H.-R.), quartier-maître torpilleur, numéro matricule 3180, marié, deux enfants, de Barbeville-Bayeux (Calvados).

Les trois autres cadavres retirés du poste des maîtres sont ceux de :

Cousinet (L.-H.), quartier-maître mécanicien, numéro matricule 19221, marié, un enfant, famille à Calais ;

Appère (Yves), quartier-maître mécanicien, numéro matricule 2336, marié, deux enfants, de Saint-Marc (Finistère) ;

Henry (A.-F.), quartier-maître mécanicien, marié, un enfant, famille à Calais.

On se souvient que dimanche la dépêche officielle portait Henry au nombre de ceux qui avaient été retirés. Il n'en était rien.

Une note officieuse déclare aujourd'hui que c'est dix cadavres, et non pas onze, qui furent remontés ce jour-là de l'épave.

Hommage au docteur Savidan

Calais, 21 juin. — On prête à la population de Calais, l'intention d'ouvrir une souscription pour offrir un bronze au docteur Savidan en témoignage d'admiration.

Service à Notre-Dame-des-Victoires

Paris, 21 juin. — Comme nous l'avions annoncé, un service funèbre a été célébré ce matin, à Notre-Dame des Victoires, par les soins de la Ligue Patriotique des Françaises.

Un télégramme officiel de M. Chéron

Calais, 21 juin. — M. Chéron a annoncé en ces termes, au ministre de la marine, le résultat des dernières recherches:

« Amiral,

» Vos ordres sont exécutés.

» Vos braves marins, après vingt-six jours d'efforts gigantesques, ont arraché à l'épave du « Pluviôse » les corps des vingt-sept héros qu'elle renfermait.

» Ils reposent maintenant plus doucement dans le linceul tricolore.

» J'ai réuni les courageux sauveteurs et leur ai dit en votre nom: « Vous avez bien mérité de la Patrie ! »

Les obsèques des victimes

Les autorités. - Les discours

Comme on l'a dit, le conseil des ministres a réglé, mardi matin, la participation du gouvernement à la cérémonie des obsèques des victimes du « Pluviôse ».

Ces obsèques auront lieu mercredi à midi, à Calais.

Le Président de la République y assistera, accompagné du président du conseil, du ministre de la marine, du ministre de la guerre et du sous-secrétaire d'Etat à la marine.

Trois discours seront prononcés par le maire de Calais, le ministre de la marine et le président de la République.

M. Fallières partira de Paris, mercredi matin, à huit heures trente, par la gare du Nord.

Il sera de retour dans la soirée.

Mgr Williez part pour Calais

Mgr Williez, évêque d'Arras, a quitté cette ville, est parti pour Calais afin de se rendre aux funérailles religieuses qu'il doit présider.

Des ordres ont été envoyés à Arras pour diriger sur Calais des gendarmes et les deux bataillons du 33e avec la musique.

Départ du Préfet du Pas-de-Calais

Le préfet du Pas-de-Calais a quitté Arras pour Calais par le train de 10 h. 19 du matin.

Deux trains spéciaux seront mis en marche de Paris pour Calais mercredi

La Compagnie du Nord nous communique la note suivante:

Un certain nombre de personnes ayant manifesté l'intention de se rendre à Calais pour assister aux obsèques des marins du *Pluviôse*, la Compagnie du Nord informe le public qu'elle mettra en marche, le mercredi 22 juin, un train express de toutes classes, partant de Paris à 7 h. 10 du matin et arrivant à Calais à 11 h. 30, et un rapide de 1re et 2e classes, partant de Paris à 8 h. 34 du matin et arrivant à Calais à midi 5.

Le retour aura lieu par deux trains partant de Calais-Ville à 5 h. 50 et 6 heures, et arrivant à Paris à 9 h. 35 et 9 h. 40.

Les délégations

La délégation de l'Ecole de tir des officiers de réserve et de territoriale de Lille, se rendant aux obsèques des victimes du « Pluviôse », partira mercredi, à 7 heures du matin.

Cent dix marins, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Hardy et de deux enseignes de vaisseau, ont quitté Cherbourg, à 2 heures, pour Calais, où ils rendront les honneurs militaires aux victimes du « Pluviôse ».

Le transfert des corps à l'entrepôt des sucres

Calais, 21 juin. — Les cercueils contenant les corps des victimes retirés ce matin du « Pluviôse », ont été transférés du dépôt mortuaire provisoire à la chapelle ardente de l'entrepôt des sucres.

Des fleurs ont été déposées sur chacun d'eux.

Le défilé devant les cercueils

Le défilé du public devant les cercueils a commencé à 2 heures de l'après-midi. Une foule nombreuse est venue de tous les points de ville; ce pèlerinage ininterrompu de gens, sur le visage desquels se traduit une grande émotion, est très impressionnant.

Devant la chapelle ardente, des gendarmes maintiennent la foule et laissent passer par petits paquets le public qui défile silencieusement. A 3 heures, plus de cinq mille personnes avaient déjà défilé; ce soir, toute la ville aura salué les dépouilles des victimes.

A la Chapelle ardente

Calais, 20 juin. — Ce matin, à 8 heures et demie, une messe basse a été célébrée à la chapelle ardente. Outre les membres des familles des victimes, y assistaient: M. Chéron, l'amiral Bellue, le commandant Amet, les docteurs Savidan et Mirguet, l'ingénieur Simonneau, de nombreux officiers, des délégations de matelots de la « Lance », de l' « Escopette » et du « Ventôse ».

Après la messe, dite par l'abbé Marcheu, archiprêtre de Notre-Dame, M. Chéron et l'amiral Bellue ont salué les familles.

Conseil des Ministres

Paris, 21 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'État se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, souffrant, n'assistait pas à la délibération. Voici le texte du compte-rendu officieux :

LES INTEMPÉRIES

M. Briand a fait connaître les renseignements qui lui sont parvenus sur les effets désastreux des inondations et des orages de grêle dans certaines régions. Une demande de crédit sera déposée par le Gouvernement, dans le but de distribuer, aux victimes, des secours d'urgence.

LE « PLUVIOSE »

Le Conseil a réglé, la participation du Gouvernement à la cérémonie des obsèques des victimes du « Pluviôse » qui auront lieu demain, mercredi, à Calais.

LA CATASTROPHE DE VILLEPREUX

M. Millerand, ministre des Travaux publics, a indiqué, au Conseil, les conditions dans lesquelles se poursuit l'enquête ouverte sur les responsabilités engagées dans la catastrophe de Villepreux.

LE SALAIRE DE LA FEMME MARIÉE

M. Viviani, ministre du Travail, a fait signer un décret étendant à l'Algérie l'application de la loi du 13 juillet 1907, relative à la libre disposition du salaire de la femme mariée.

INFORMATIONS

A la Fédération Républicaine

« MM. Charles Benoist et Emmanuel Brousse, députés, ont été nommés membres du Comité directeur de la Fédération Républicaine.

Une exposition universelle en 1920 à Paris

Paris, 21 juin. — Le groupe sénatorial du commerce et de l'industrie a été saisi par M. Emile Dupont d'une proposition tendant à organiser une Exposition universelle à Paris. Le groupe a adopté le principe de cette proposition et en a renvoyé l'étude approfondie à la section du groupe qui s'occupe des expositions.

Le gouvernement sera consulté, ainsi que sur la date pour laquelle le groupe propose l'année 1920.

Pour la grâce de Liabeuf

St-Etienne, 21 juin. — La Fédération socialiste des deux cantons (Sud-Est et Sud-Ouest) de Saint-Etienne, a adopté un ordre du jour protestant contre l'application de la peine de mort et demandant la grâce de Liabeuf.

Le mariage de la princesse Clémentine de Belgique

Turin, 21 juin. — La princesse Clémentine de Belgique est arrivée à Turin. Elle a été reçue par le prince Victor Napoléon.

On assure que le mariage aura lieu au château de Moncalieri, soit au mois d'août, soit à l'automne. En raison du deuil de la princesse Clémentine, la cérémonie aura lieu dans la plus stricte intimité.

La santé de Guillaume II

Berlin, 21 juin. — L'Empereur a reçu, mardi après-midi, le prince Tsai Tao. On assure qu'il est complètement rétabli. Il se rend mercredi à Kiel.

Mort de la sœur de l'impératrice d'Allemagne

Carlsruhe, 21 juin. — La princesse Feodora de Schleswig-Holstein, sœur cadette de l'impératrice, a succombé ce matin à une maladie de cœur à Obersasbach, où elle était en visite chez la baronne de Roder.

Le Congrès international des Chambres de commerce

Londres, 21 juin. — Le quatrième Congrès international des Chambres de commerce et des Associations commerciales et industrielles, s'est réuni mardi à Londres; 450 délégués de toutes les nations, parmi lesquels 14 Français, 9 Belges, 7 Italiens, 6 Suisses, sont présents.

Choses et Autres

— Gros incident hier à la Chambre. M. Brisson s'est ouvert.

— Si le temps pouvait en faire autant !

* * *

— M. Thalamas a voulu interrompre...

— Sa carriere politique ?

— Non !

— Dommage...

* * *

Juste réflexion philosophique :

« Le bonheur, c'est comme le *quorum* à la Chambre : on ne l'atteint jamais. »

La bonne conscience cherche le jour et les regards; le méchant a peur des ténèbres mêmes.

SÉNÈQUE.

SÉNAT

Séance du 21 juin 1910

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. DUBOST.

LA CATASTROPHE DE VILLEPREUX

M. GAUDIN DE VILLAINE annonce qu'il compte interpeller le ministre des travaux publics sur la catastrophe de Villepreux.

M. MILLERAND étant tenu à la Chambre, la date de cette interpellation sera fixée ultérieurement.

LES SOUTIENS DE FAMILLE

On reprend la discussion du projet tendant à porter de 8 à 10 % du contingent le nombre des jeunes soldats qui pourront obtenir une indemnité à titre de soutien de famille.

M. DELLESTABLE combat le projet. Il se déclare hostile aux commissions de révision dont la création diminuerait l'autorité morale des conseils départementaux.

MM. CAUREE et BASSEMIR trouvent insuffisante l'augmentation de 2 % du nombre des bénéficiaires des dispositions du nouveau projet.

MM. ENTERRIEU et GAUDIN DE VILLAINE disent que la politique se glisse trop facilement dans les commissions de répartition.

MM. BERENGER et DELAMAYE demandent le renvoi à la commission.

Par 190 voix contre 90, le renvoi est ordonné.

La séance est levée à 6 heures. Séance vendredi, à trois heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES INTERPELLATIONS SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE

Après avoir validé les élections de MM. Nectoux et Poitou-Duplessy, on reprend la suite des interpellations. - M. Turmel parle de la politique socio-rurale et de la réforme judiciaire. - M. Augagneur et la question scolaire. - Le député de Lyon propose l'établissement de monopoles pour parer à la situation financière.- M. Deschanel approuve les réformes préconisées par le Gouvernement. - M. de Folleville de Bimorel n'est pas partisan du monopole d'enseignement. - M. Victor Judet et l'organisation économique du pays.- La suite renvoyée à jeudi

Séance du mardi, 21 juin 1910

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Brisson, devant une trentaine de députés. La droite est au grand complet. Par contre, les radicaux et les radicaux-socialistes brillent par leur absence.

Les tribunes sont bondées, on y remarque de nombreuses dames en claire toilette.

Au banc du gouvernement, se trouvent MM. Briand, Millerand, Doumergue et Renoult.

LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La Chambre valide, sans débat, M. Nectoux, élu dans la 5e circonscription de Sceaux.

L'élection de M. Poitou-Duplessy

Le Président — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales de la 2e circonscription de l'arrondissement d'Angoulême.

M. POITOU-DUPLESSY
député d'Angoulême

M. THÉODORE RIENACH, *rapporteur*. — Le bureau n'a pas formulé de conclusion, en conséquence je vais mettre aux voix la validation des opérations électorales.

Un vif mouvement se produit.

Le Président, après un instant pose la question traditionnelle : « Personne ne demande la parole ? »

Cette question reste sans réponse. M. Brisson s'empresse d'ajouter : « Les opérations électorales de la 2e circonscription d'Angoulême sont validées. En conséquence M. Poitou-Duplessy est admis.

Aussitôt, de vifs applaudissements éclatent, à droite, au centre et sur les bancs des unifiés.

M. Poitou-Duplessy qui, on le sait, avait été menacé d'invalidation pour avoir osé critiquer les quinze-mille est vivement félicité par ses collègues de l'opposition qui lui serrent la main.

Quelques socialistes unifiés, parmi lesquels M. Robelin, vont également féliciter le député d'Angoulême.

La Politique Générale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. Turmel, nouveau député de Guingamp parle des réformes socio-rurales et de la Réforme judiciaire

M. TURMEL a la parole pour développer son interpellation sur la politique générale, et spécialement sur la politique socio-rurale et judiciaire.

M. Turmel qui, nouveau député radical-socialiste de Guingamp, fait ses débuts à la tribune parle au milieu du brouhaha des conversations que les coups de sonnette répétés du président ne parviennent pas à faire cesser.

M. TURMEL. — Je suis un des deux cents membres nouveaux et je tiens, à ce titre, à faire connaître au gouvernement les vues de mes électeurs qui sont des ruraux bretons.

Les nouveaux élus ne doivent être ni courtisans ni ennemis du gouvernement. Dans l'Ouest, les électeurs sont partisans d'une république laïque, démocratique et sociale.

Voix à droite: Ils demandent surtout qu'on leur fasse payer moins d'impôts.

M. TURMEL. — J'espère qu'après les explications de M. le président du Conseil, je pourrai donner mon approbation entière au programme du gouvernement.

Les républicains comptent sur M. le président du Conseil pour aller jusqu'au bout du progrès et ne s'arrêter qu'à l'utopie. Je lui demande de faire tous ses efforts pour donner aux populations des campagnes les satisfactions qui leur sont dues. (Très bien, très bien à gauche.)

Le nouveau député de Guingamp continue au milieu d'un brouhaha intense et ne paraît guère intéresser la Chambre. Il passe des accidents du travail à la loi des retraites, puis aux droits de douane.

M. TURMEL. — J'arrive maintenant à la question de la réforme judiciaire.

Cris : Ah ! ah !

M. TURMEL. — On réclame toujours contre les abus du mécanisme judiciaire tel qu'il est organisé dans les tribunaux de province. Chaque juge n'a pas quatre heures de travail par semaine et les juges prennent trois et quatre mois de vacances. La plupart des abus proviennent de la faute des juges. (Très bien, très bien.)

De toutes parts s'élèvent des cris : Conclues ! Conclues ! Mais M. Turmel n'en a cure.

M. TURMEL. — Il faut extirper les abus pour qu'il y ait dans la République une justice saine et probe. (Très bien, très bien à gauche.) On ne pourra réaliser la réforme judiciaire qu'en faisant table rase de tout ce qui existe. (Très bien, très bien à gauche.)

M. AUGAGNEUR succède à la tribune à M. Turmel. Son intervention est accueillie par la Chambre avec une vive curiosité. Le silence se fait aussitôt.

M. Augagneur et la Déclaration ministérielle

M. AUGAGNEUR. — Comme beaucoup de membres de la gauche, j'ai été quelque peu troublé par la lecture de certains passages de la déclaration. Les applaudissements qui l'avaient accueillie à droite et au centre... (Protestations à droite et au centre.)

M. DE BAUDRY D'ASSON. — On peut applaudir un discours, la République jamais ! (Très bien, très bien à droite.)

M. AUGAGNEUR. — .... m'avaient fait penser, en premier abord, que des sympathies gouvernementales étaient attribuées d'une façon peu proportionnelle entre les divers groupes, mais les échanges d'explications qui ont suivi nous ont donné, à mes amis et à moi, confiance pour l'avenir. A la réflexion je me suis convaincu qu'il n'y avait pas de dissentiment sérieux entre le gouvernement et la gauche. Mon parti est plus que tout autre partisan de la justice. Il ne songe pas à troubler la vie privée des citoyens.

La question scolaire

En ce qui concerne la question scolaire, je ne peux admettre que la question de l'ingérence des pères de famille dans les écoles, puisse figurer dans une déclaration républicaine. Je regrette qu'on jette par dessus bord le monopole de l'enseignement. Il n'y avait pas de majorité pour la séparation. Elle a été faite cependant. Il pourra en être de même pour le monopole de l'enseignement. Les attaques des adversaires de la laïcité amèneront les républicains à prendre des mesures nouvelles, car l'Eglise ne désarmera pas et l'Etat aura besoin d'hommes plus puissants dans l'avenir. (Très bien, très bien à gauche. Interruptions à droite et au centre.)

M. LEFAS. — La question a été posée au pays. Aux élections il s'est prononcé pour la liberté. (Très bien, très bien à droite et au centre.)

M. DELAHAYE. — Vous avez dit l'autre jour que la lutte devait se poursuivre entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas.

M. AUGAGNEUR. — Je ne m'en dédis pas personnellement. Je suis l'ennemi de tout enseignement confessionnel. (Applaudissements à gauche. Protestations à droite et au centre.)

Voix à droite: C'est le mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie.

M. GROUSSAU se lève à ce moment et s'adressant à M. Briand : Je demande à M. le président du Conseil s'il partage cette opinion. (Très bien, très bien à droite et au centre. Vif mouvement d'attention.)

M. Briand qui est au banc du gouvernement, à côté de MM. Pichon et Millerand, ne répond pas.

La question financière

M. Augagneur continue son discours.

M. AUGAGNEUR. — La déclaration a peut-être été trop brève sur la question financière qui est la plus importante. Il faut distinguer la situation de la fortune de la France et celle de la fortune de l'Etat français. La situation de la fortune de la France est bonne. Mais la situation de l'Etat n'est pas aussi brillante. Malgré les 200 millions

M. DESCHANEL

d'impôts nouveaux ajoutés à la charge du pays, malgré les plus-values industrielles, nous avons un déficit de 29 millions. Cette situation ne doit pas se renouveler dans les budgets futurs. (Applaudissements à gauche.) Les régimes se perdent par de mauvaises finances. (Très bien, très bien.) Il faut ou diminuer ses dépenses ou augmenter ses revenus. (Rires.) M. Klotz a indiqué tout un ensemble de réformes intérieures parfaitement acceptables; il y a des économies à faire. Le nombre des fonctionnaires est trop considérable. (Très bien, très bien.)

M. PIOU. — Vous n'en avez pas toujours dit autant. (Très bien, très bien et rires.)

M. AUGAGNEUR. — Il faudrait surveiller attentivement les marchés de fourniture à la guerre et à la marine. (Très bien, très bien.) Mais l'économie ne peut tout faire. Il nous faut des recettes nouvelles. (Interruptions à droite.)

M. DE BAUDRY D'ASSON. — Supprimez les 10.000. (Très bien, très bien à droite et au centre. Murmures à gauche.)

Les monopoles

M. AUGAGNEUR. — L'impôt sur le revenu ne peut pas augmenter nos ressources; c'est uniquement un procédé de justice fiscale. Il faut le voter sans s'arrêter à des protestations qui ne défendent que des privilèges. (Très bien, très bien à gauche.)

L'Etat doit faire comme le particulier qui, lorsqu'il voit que ses revenus décroissent, se met dans le commerce ou l'industrie. (Très bien, très bien à gauche.) La constitution des grands syndicats